



**PRÉFET  
DE LA VENDÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Secrétariat Général**

**Arrêté N° 2025 – DCPATE - 50**

portant renouvellement de la convention et approbation de l'avenant n° 3 à la convention constitutive consolidée du 18 avril 2013 du Groupement d'Intérêt Public « Automatismes et Production Industrielle » - plate-forme technologique de La Roche-sur-Yon et de la Vendée

Le préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II ;

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2013/MCP/9 du 10 décembre 2013 approuvant la convention constitutive consolidée du groupement d'intérêt public « plate-forme technologique de la Roche-sur-Yon » (Automatismes et composites) ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2015/MCP/10 du 23 novembre 2015 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive consolidée du 18 avril 2013 du groupement d'intérêt public « plate-forme technologique de la Roche-sur-Yon » (Automatismes et composites) ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2020/MCP/5 du 26 octobre 2020 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention constitutive consolidée du 18 avril 2013 du groupement d'intérêt public « plate-forme technologique de la Roche-sur-Yon et de la Vendée » (Automatisme et Production Industrielle) ;

Vu le dossier reçu le 7 janvier 2025 en vue du renouvellement de la convention et approbation de l'avenant n°3 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « plate-forme technologique de la Roche-sur-Yon et de la Vendée » (Automatisme et Production Industrielle) ;

Vu l'avis du directeur départemental des finances publiques de la Vendée du 23 janvier 2025 ;

## Arrête

### **Article 1 :**

L'avenant n°3 à la convention constitutive consolidée du groupement d'intérêt public « plate-forme technologique de la Roche-sur-Yon et de la Vendée » (Automatisme et Production Industrielle), dont des extraits sont annexés au présent arrêté, est approuvé.

### **Article 2 :**

La liste des membres du groupement d'intérêt public est modifiée comme suit (article 1 de l'avenant n°3 à la convention constitutive consolidée) :

Adhésion du lycée général et technologique privé Saint Gabriel  
établissement privé d'enseignement  
32 rue du Calvaire – 85290 Saint-Laurent-sur-Sèvre  
représenté par son directeur, M. Letard thierry

Changement de dénomination pour :

Pôle Formation Pays de la Loire UIMM qui devient Fab'Academy du pôle formation de l'UIMM  
– 50 rue Jean Esswein – 85000 La Roche sur Yon – représenté par son directeur, M. Huvelin  
Nicolas

Université de Nantes qui devient Nantes Université, établissement public à caractère  
scientifique, culturel et professionnel, représenté par sa présidente, Mme Bernault Carine

Le nombre des membres est fixé à 14.

### **Article 3 :**

L'article 10 relatif aux droits et obligations, l'article 15 relatif au budget et à la gestion, ainsi que l'article 21 relatif au directeur du groupement sont modifiés par l'avenant n°3 approuvé par le présent arrêté.

### **Article 4 :**

La convention constitutive du groupement d'intérêt public « plate-forme technologique de la Roche-sur-Yon et de la Vendée » (Automatisme et Production Industrielle) est renouvelée pour une durée indéterminée.

### **Article 5 :**

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site <https://www.telerecours.fr/>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de mes services, ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du Ministre dans le même délai.

Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

**Article 6 :**

La Secrétaire générale de la préfecture de la Vendée, la rectrice de la région académique Pays de la Loire, rectrice de l'académie de Nantes et le directeur départemental des finances publiques sont chacun chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le

- 4. FEV. 2025

Le préfet,



Gérard GAVORY,

Arrêté portant renouvellement de la convention et approbation de l'avenant n° 3 à la convention constitutive consolidée du 18 avril 2013 du Groupement d'Intérêt Public « Automatismes et Production Industrielle » - plate-forme technologique de La Roche-sur-Yon et de la Vendée

**ANNEXE**

Extraits de la convention constitutive consolidée

**AVENANT N°3 à la Convention Constitutive**  
**Version consolidée du 18 avril 2013**

**GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC**

**AUTOMATISME ET PRODUCTION INDUSTRIELLE**

**Plate-Forme Technologique**  
**de La Roche-sur-Yon et de la Vendée**

Vu la loi 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration du droit (articles 98 à 122 relatifs au statut des GIP (Chapitre II)

Vu l'article L423.3 du Code de l'Education

Vu le Décret 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public

Vu le Décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu l'arrêté ministériel du 23 mars 2012 pris en application du Décret 2012-91 susmentionné

Vu la convention constitutive du groupement modifiée par avenant n°1 en date du 30 août 2010, publiée au journal officiel du 20 novembre 2010

Vu l'arrêté du Préfet de la Vendée N°2013/MCP/9 du 10 décembre 2013 portant approbation de la convention constitutive dans sa version consolidée du 18 avril 2013

Vu l'arrêté du Préfet de la Vendée N°2015/MCP/10 du 23 novembre 2015 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention consolidée du 18 avril 2013 (renouvellement – modification)

Vu l'arrêté du Préfet de la Vendée N°2020/MCP/5 du 26 octobre 2020 portant approbation de l'avenant n°2 à la convention constitutive consolidée du 18 avril 2013

Vu l'avis favorable émis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 par la commission nationale de labellisation des structures de transfert et de diffusion de technologies (Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche)

La convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé G.I.P. AUTOMATISME ET PRODUCTION INDUSTRIELLE, dont le siège est fixé au Lycée Rosa PARKS, 29 boulevard Guitton, 85000 LA ROCHE SURYON est modifiée comme suit :

## **ARTICLE 1 – CONSTITUTION**

*Modifié*

### **1.1 – Adhésion de membres**

Il est pris acte de l'adhésion de :

le Lycée Général et Technologique Privé **Saint Gabriel**  
Établissement privé d'enseignement  
32 rue du Calvaire – 85290 SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE  
représenté par son Directeur, M. LETARD Thierry

### **1.2 – Changement de dénomination**

**FAB'ACADÉMY** du Pôle Formation de l'**UIMM** –  
50 rue Jean Esswein – 85000 LA ROCHE SUR YON  
représenté par son Directeur, Monsieur HUVELIN Nicolas  
remplace la dénomination **Pôle Formation Pays de la Loire – UIMM**

### **NANTES UNIVERSITÉ**

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel  
représenté par sa *Présidente, Madame Carine BERNAULT,*

Ses composantes :

- **l'IUT de La Roche sur Yon,**  
désigné Tête de Réseau avec le Lycée Rosa PARKS,  
18, Bd Gaston Deferre – 85035 LA ROCHE SUR YON Cedex,  
représenté par son *Directeur, Monsieur Romain CHEVILLON;*
- l'IUT de Nantes,  
3, rue du Maréchal Joffre – BP 34103 – 44041 NANTES Cedex 1,  
représenté par son *Directeur Monsieur Christophe MILLET ;*
- POLYTECH'Nantes,  
site de la Chantrerie, rue Christian Pauc – CS 50609– 44306 NANTES Cedex 3  
représenté par son *Directeur Monsieur Philippe DÉPINCE ;*

remplace la dénomination **Université de Nantes**

*Le nombre des membres est fixé à quatorze.*

## **ARTICLE 10 – DROITS ET OBLIGATIONS**

*Modifié*

Les droits de vote des membres sont les suivants :

- le Lycée ROSA PARKS ..... 1 voix



- le Lycée Général et Technologique Jean de LATTRE de TASSIGNY .....	1 voix
- le Lycée Polyvalent François RABELAIS .....	1 voix
- le Lycée Général et Technologique Privé SAINT-FRANÇOIS D'ASSISES ...	1 voix
- le Lycée Polyvalent Jean MONNET .....	1 voix
- le Lycée Polyvalent Léonard de VINCI.....	1 voix
- le Lycée Général et Technologique Privé SAINT-GABRIEL .....	1 voix
- NANTES UNIVERSITÉ : .....	1 voix
ses composantes :	
➤ IUT de LA ROCHE SUR YON : .....	: voix consultative
➤ IUT de NANTES : .....	: voix consultative
➤ POLYTECH'NANTES : .....	: voix consultative
- FAB'ACADÉMY du Pôle Formation de l'UIMM .....	1 voix
- la PRI PROXINNOV : .....	1 voix
- la S.E.M. « ORYON » : .....	1 voix
- la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée .....	1 voix
- la Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon : .....	1 voix
- la Région des Pays de la Loire : .....	1 voix
<b>TOTAL .....</b>	<b>14 voix</b>

Dans leurs rapports avec les tiers, les membres ne sont pas solidaires ; ils sont responsables des dettes du groupement à raison de leur contribution aux charges du groupement.

## **ARTICLE 15 – BUDGET – GESTION**

*Modifié*

Le budget, approuvé chaque année par l'assemblée générale inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice.

Il fixe le montant des crédits destinés à la réalisation des projets spécifiques du groupement, en distinguant les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement.

L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile.

Le budget du groupement ne peut être présenté, ni exécuté en déficit. L'excédent éventuel constaté en fin d'exercice sera reporté sur l'exercice suivant ou placé en réserve. Le groupement ne peut donner lieu ni à la réalisation ni au partage de bénéfices.

Un montant annuel de la participation due au Lycée Rosa Parks pour la mise à disposition de locaux pour l'hébergement du siège social du G.I.P. et ses activités est fixé par une convention de participation financière.

## **ARTICLE 21 – DIRECTEUR DU GROUPEMENT**

*Modifié*

Sur proposition de son président, le conseil d'administration nomme pour une durée de 3 ans un(e) directeur(rice) ayant ou non la qualité d'administrateur. Dans cette dernière hypothèse, il participe avec voix consultative au conseil d'administration du groupement.

La fonction de directeur(rice) peut être rémunérée conformément aux dispositions du décret n°2000-632 du 30 juin 2000. Conformément aux dispositions du décret n°2000-632 du 30 juin 2000 et la loi de 2021, sur le partage des responsabilités avec l'Agent Comptable, le montant fixé et approuvé par le Conseil d'Administration est identique à celui de l'indemnité de l'Agent Comptable.

Les autres articles de la convention constitutive, version consolidée, demeurent inchangés.

**Pour le Lycée Rosa PARKS :**

Cécile MATHEY, Provisure



**Pour le Lycée Général et Technologique Jean de LATTRE de TASSIGNY :**

Gilles MOYON, Provisur

**Pour le Lycée Polyvalent François RABELAIS :**

Romuald CHOLLET, Provisur

**Pour le Lycée Polyvalent Jean MONNET :**

Olivier GAGNOL, Provisur

**Pour le Lycée Polyvalent Léonard de VINCI :**

Éric MILON, Provisur



**Pour le Lycée Général, Technologique et Professionnel Privé SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE :**

Bertrand POTIER, Chef d'Établissement





Un montant annuel de la participation due au Lycée Rosa Parks pour la mise à disposition de locaux pour l'hébergement du siège social du G.I.P. et ses activités est fixé par une convention de participation financière.

## **ARTICLE 21 – DIRECTEUR DU GROUPEMENT**

*Modifié*

Sur proposition de son président, le conseil d'administration nomme pour une durée de 3 ans un(e) directeur(rice) ayant ou non la qualité d'administrateur. Dans cette dernière hypothèse, il participe avec voix consultative au conseil d'administration du groupement.

La fonction de directeur(rice) peut être rémunérée conformément aux dispositions du décret n°2000-632 du 30 juin 2000. Conformément aux dispositions du décret n°2000-632 du 30 juin 2000 et la loi de 2021, sur le partage des responsabilités avec l'Agent Comptable, le montant fixé et approuvé par le Conseil d'Administration est identique à celui de l'indemnité de l'Agent Comptable.

Les autres articles de la convention constitutive, version consolidée, demeurent inchangés.

### **Pour le Lycée Rosa PARKS :**

Cécile MATHEY, Provisure

### **Pour le Lycée Général et Technologique Jean de LATTRE de VASSIGNY :**

Gilles MOYON, Provisure



### **Pour le Lycée Polyvalent François RABELAIS :**

Romuald CHOLLET, Provisure

### **Pour le Lycée Polyvalent Jean MONNET :**

Olivier GAGNOL, Provisure

### **Pour le Lycée Polyvalent Léonard de VINCI :**

Éric MILON, Provisure

### **Pour le Lycée Général, Technologique et Professionnel Privé SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE :**

Bertrand POTIER, Chef d'Établissement

Un montant annuel de la participation due au Lycée Rosa Parks pour la mise à disposition de locaux pour l'hébergement du siège social du G.I.P. et ses activités est fixé par une convention de participation financière.

## **ARTICLE 21 – DIRECTEUR DU GROUPEMENT**

*Modifié*

Sur proposition de son président, le conseil d'administration nomme pour une durée de 3 ans un(e) directeur(rice) ayant ou non la qualité d'administrateur. Dans cette dernière hypothèse, il participe avec voix consultative au conseil d'administration du groupement.

La fonction de directeur(rice) peut être rémunérée conformément aux dispositions du décret n°2000-632 du 30 juin 2000. Conformément aux dispositions du décret n°2000-632 du 30 juin 2000 et la loi de 2021, sur le partage des responsabilités avec l'Agent Comptable, le montant fixé et approuvé par le Conseil d'Administration est identique à celui de l'indemnité de l'Agent Comptable.

Les autres articles de la convention constitutive, version consolidée, demeurent inchangés.

### **Pour le Lycée Rosa PARKS :**

Cécile MATHEY, Provisure

### **Pour le Lycée Général et Technologique Jean de LATTRE de TASSIGNY :**

Gilles MOYON, Provisure

### **Pour le Lycée Polyvalent François RABELAIS :**

Romuald CHOLLET, Provisure



### **Pour le Lycée Polyvalent Jean MONNET :**

Olivier GAGNOL, Provisure

### **Pour le Lycée Polyvalent Léonard de VINCI :**

Éric MILON, Provisure

### **Pour le Lycée Général, Technologique et Professionnel Privé SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE :**

Bertrand POTIER, Chef d'Établissement



Un montant annuel de la participation due au Lycée Rosa Parks pour la mise à disposition de locaux pour l'hébergement du siège social du G.I.P. et ses activités est fixé par une convention de participation financière.

## **ARTICLE 21 – DIRECTEUR DU GROUPEMENT**

*Modifié*

Sur proposition de son président, le conseil d'administration nomme pour une durée de 3 ans un(e) directeur(ice) ayant ou non la qualité d'administrateur. Dans cette dernière hypothèse, il participe avec voix consultative au conseil d'administration du groupement.

La fonction de directeur(ice) peut être rémunérée conformément aux dispositions du décret n°2000-632 du 30 juin 2000. Conformément aux dispositions du décret n°2000-632 du 30 juin 2000 et la loi de 2021, sur le partage des responsabilités avec l'Agent Comptable, le montant fixé et approuvé par le Conseil d'Administration est identique à celui de l'indemnité de l'Agent Comptable.

Les autres articles de la convention constitutive, version consolidée, demeurent inchangés.

### **Pour le Lycée Rosa PARKS :**

Cécile MATHEY, Provisure

### **Pour le Lycée Général et Technologique Jean de LATTRE de TASSIGNY :**

Gilles MOYON, Provisur

### **Pour le Lycée Polyvalent François RABELAIS :**

Romuald CHOLLET, Provisur

### **Pour le Lycée Polyvalent Jean MONNET :**

Olivier GAGNOL, Provisur

*en vertu de l'acte 24125  
N°3 du CA du 10/10/24*



**LYCÉE JEAN MONNET**  
57 Rue de la demoiselle - BP 20109  
85501 LES HERBIERS Cedex  
☎ 02 51 64 80 00  
✉ ce.0851400K@ac-nantes.fr

### **Pour le Lycée Polyvalent Léonard de VINCI :**

Éric MILON, Provisur

### **Pour le Lycée Général, Technologique et Professionnel Privé SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE :**

Bertrand POTIER, Chef d'Établissement

**Pour le Lycée Général et Technologique Privé SAINT-GABRIEL :**

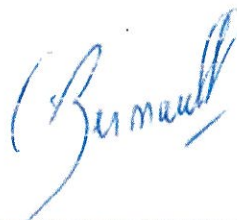
Thierry LETARD, Directeur

**Pour NANTES UNIVERSITE :**

Ses composantes :

- IUT de LA ROCHE SUR YON
- IUT de NANTES
- POLYTECH NANTES

Carine BERNAULT, Présidente



**Pour le FAB'ACADÉMY du Pôle de Formation de l'UIMM de La Roche-sur-Yon :**

Nicolas HUVELIN, Directeur

**Pour la PRI PROXINNOV :**

Jade LE MAÎTRE, Directrice Générale

**Pour la S.E.M. « ORYON » :**

Françoise RAYNAUD, Présidente

**Pour La Chambre de Commerce et d'Industrie de VENDEE :**

Bruno SOULLARD, Directeur Général

**Pour la Communauté d'agglomération de LA ROCHE SUR YON :**

Luc BOUARD, Président

**Pour la Région des PAYS DE LA LOIRE :**

Christelle MORANÇAIS, Présidente du Conseil Régional



**Pour le Lycée Général et Technologique Privé SAINT-GABRIEL :**

Thierry LETARD, Directeur

**Pour NANTES UNIVERSITÉ :**

Ses composantes :

- IUT de LA ROCHE SUR YON
- IUT de NANTES
- POLYTECH NANTES

Carine BERNAULT, Présidente

**Pour le FAB'ACADÉMY du Pôle de Formation de l'UIMM de La Roche-sur-Yon :**

Nicolas HUVELIN, Directeur

**Pour la PRI PROXINNOV :**

Jade LE MAÎTRE, Directrice Générale

**Pour la S.E.M. « ORYON » :**

Françoise RAYNAUD, Présidente

**Pour La Chambre de Commerce et d'Industrie de VENDEE :**

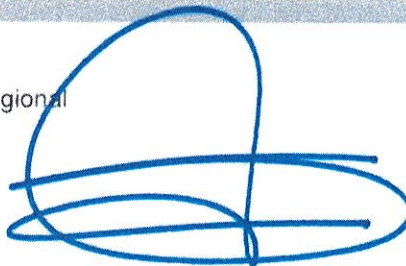
Bruno SOULLARD, Directeur Général

**Pour la Communauté d'agglomération de LA ROCHE SUR YON :**

Luc BOUARD, Président

**Pour la Région des PAYS DE LA LOIRE :**

Christelle MORANÇAIS, Présidente du Conseil Régional



**Pour le Lycée Général et Technologique Privé SAINT-GABRIEL :**

Thierry LETARD, Directeur



ENSEMBLE SCOLAIRE ST GABRIEL - ST MICHEL  
32, rue du Calvaire  
B.P. 59  
85292 SAINT LAURENT SUR SEVRE  
Tél. : 02 51 64 62 62

**Pour NANTES UNIVERSITÉ :**

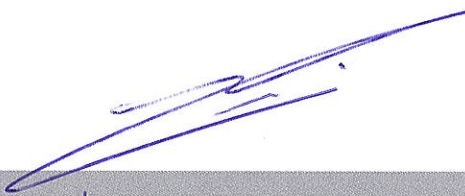
Ses composantes :

- IUT de LA ROCHE SUR YON
- IUT de NANTES
- POLYTECH NANTES

Carine BERNAULT, Présidente

**Pour le FAB'ACADÉMY du Pôle de Formation de l'UIMM de La Roche-sur-Yon :**

Nicolas HUVELIN, Directeur



**Pour la PRI PROXINNOV :**

Jade LE MAÎTRE, Directrice Générale



**Pour la S.E.M. « ORYON » :**

Françoise RAYNAUD, Présidente




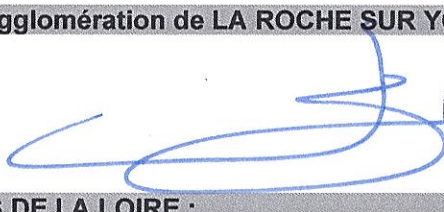
**Pour La Chambre de Commerce et d'Industrie de VENDEE :**

Bruno SOULLARD, Directeur Général



**Pour la Communauté d'agglomération de LA ROCHE SUR YON :**

Luc BOUARD, Président



**Pour la Région des PAYS DE LA LOIRE :**

Christelle MORANÇAIS, Présidente du Conseil Régional



# PROTOCOLE ANNEXÉ

à l'AVENANT N°3 à la Convention Constitutive version consolidée du 18/04/2013 du GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC AUTOMATISME et PRODUCTION INDUSTRIELLE

## 1 – APPORT DES MEMBRES

Les signataires de la convention constitutive s'accordent pour apporter au GIP« Automatismes et Production Industrielle », Plate-Forme Technologique de La Roche-sur-Yon et de la Vendée les contributions suivantes :

MEMBRE	Contribution engagée des membres		Apport de la PFT aux membres
	Nature	durée	
Lycée Rosa Parks	Mise à disposition d'un personnel de direction	permanent	Etendre la mission de service public de l'établissement. Bénéficiaire de projets réellement industriels. Améliorer la formation des étudiants et élèves. Améliorer les compétences des enseignants. Valoriser l'établissement. Mise à disposition du parc Robot et d'Automatismes
	Mise à disposition d'un bureau	permanent	
	Mise à disposition de locaux et/ou matériel pour projets et/ou formations	permanent	
	Information de la PFT sur les compétences et moyens disponibles	permanent	
Lycée Jean De Lattre de Tassigny	Mise à disposition de locaux et/ou matériel pour projets ou formations	2 semaines	Etendre la mission de service public de l'établissement. Améliorer l'intérêt de nos formations auprès des étudiants et élèves par l'apport de projets industriels. Valoriser les compétences des enseignants de l'établissement. Améliorer l'identification des savoirs faire spécifiques à l'établissement auprès des industriels locaux.
	Information de la PFT sur les compétences et moyens disponibles	permanent	
Lycée Polyvalent François Rabelais	Mise à disposition de locaux et/ou matériel pour projets ou formations	2 semaines	Etendre la mission de service public de l'établissement. Bénéficiaire de projets réellement industriels. Valoriser les compétences des enseignants de l'établissement. Accroître l'intérêt de nos formations auprès des étudiants et élèves par l'apport de projets industriels. Améliorer l'identification des savoirs faire spécifiques à l'établissement auprès des industriels locaux. Faire le lien avec la PRI ECOMOTIV
	Information de la PFT sur les compétences et moyens disponibles	permanent	



<b>Lycée Jean Monnet</b>	Mise à disposition de locaux et/ou matériel pour projets ou formations	2 semaines	<p>Etendre la mission de service public de l'établissement.</p> <p>Améliorer l'intérêt de nos formations auprès des étudiants et élèves par l'apport de projets industriels.</p> <p>Valoriser les compétences des enseignants de l'établissement.</p> <p>Améliorer l'identification des savoirs faire spécifiques à l'établissement auprès des industriels locaux.</p>
	Information de la PFT sur les compétences et moyens disponibles	permanent	
<b>Lycée Polyvalent Léonard de Vinci</b>	Participation à la production d'outils de communication	1 semaine	<p>Bénéficier de projets réels.</p> <p>Valoriser les compétences des enseignants et les productions du lycée.</p> <p>Améliorer l'identification des savoirs faire spécifiques à l'établissement auprès des industriels locaux.</p>
	Conseil stratégique en communication	1 journée-conseiller	
<b>Lycée Saint François d'Assise</b>	Mise à disposition de locaux et/ou matériel pour projets ou formations	2 semaines	<p>Mise en valeur des formations proposées en améliorant leur intérêt auprès des étudiants et élèves par l'apport de projets industriels.</p> <p>Améliorer l'identification des savoirs faire spécifiques à l'établissement auprès des industriels locaux.</p>
	Information de la PFT sur les compétences et moyens disponibles	permanent	
<b>Lycée Saint-Gabriel</b>	Mise à disposition de locaux et/ou matériel pour projets ou formations	2 semaines	<p>Mise en valeur des formations proposées en améliorant leur intérêt auprès des étudiants et élèves par l'apport de projets industriels.</p> <p>Améliorer l'identification des savoirs faire spécifiques à l'établissement auprès des industriels locaux.</p>
	Information de la PFT sur les compétences et moyens disponibles	permanent	
<b>FAB'ACADÉMY du Pôle Formation de l'UIMM</b>	Mise à disposition de salles, moyens techniques du centre	1 semaine	<p>Valorisation de la complémentarité des structures sur les formations.</p> <p>Promotions des métiers et des dispositifs de la fédération patronale française de la métallurgie.</p> <p>Valorisation des moyens du centre, notamment lors de manifestations organisées par la PFT.</p>
	Conseil Technique et/ou Stratégique	2 journées-conseiller ou Chargé de recrutement	
	Information de la PFT sur les compétences et moyens disponibles	permanent	



<b>Nantes Université</b>	Mise à disposition d'un personnel de direction	permanent	Favoriser la formation des étudiants de l'Université grâce aux équipements de la PFT Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants grâce à l'expérience de terrain et au réseau de la PFT. Faciliter la diffusion des travaux de recherche et de transfert technologique des composantes de l'Université vers les entreprises locales.
	Mise à disposition de locaux et/ou matériel pour projets ou formations	2 semaines	
	Favoriser l'intégration de la PFT au sein des pôles de compétitivité de l'Université de Nantes	permanent	
	Information de la PFT sur les compétences et moyens disponibles	permanent	
<b>PRI PROXINNOV</b>	Mise à disposition de locaux pour manifestation	1 fois par an	Accès aux moyens techniques et à l'expertise technique de la PFT, notamment dans le cas de projets d'entreprise et/ou d'innovation. Appui à la formation des techniciens de la PRI Contribution de la PFT aux animations de la PRI
	Appui à la communication: Aide à la diffusion de documents: (invitations, enquêtes, offre PFT...)	1 fois par an	
	Information de la PFT sur les compétences et moyens disponibles	permanent	
	Participation à l'animation pédagogique de la LP ICMIR		
	<i>Conseil Technique et/ou Stratégique</i>	<i>2 journées-conseiller</i>	
<b>CCI Vendée</b>	Mise à disposition de locaux pour manifestation	1 fois par an	Faciliter la réponse aux problèmes techniques ponctuels des entreprises (PME/TPE) en proposant des solutions de proximité à coût réduit. Proposer des actions de terrains ciblées et locales pour l'amélioration de la performance globale des PME/TPE
	Appui à la communication: Aide à la conception et à la diffusion de documents: (invitations, enquêtes, offre PFT...)	1 fois par an	
	Prospection, mise en relation, aide au montage de dossier	4 journées-conseiller	
<b>ORYON</b>	Mise à disposition de locaux pour manifestation	1 fois par an	Faciliter la réponse aux problèmes techniques ponctuels des entreprises (PME/TPE) en proposant des solutions de proximité à coût réduit. Proposer des actions de terrains ciblées et locales pour l'amélioration de la performance globale des PME/TPE. Support pour l'opération : Des robots et des hommes.
	Appui à la communication: Aide à la conception et à la diffusion de documents: (invitations, enquêtes, offre PFT...)	1 fois par an	
	Prospection, mise en relation, aide au montage de dossier	4 journées-conseiller	

<b>Communauté d'Agglomération de La Roche sur Yon</b>	Contribution financière au budget de fonctionnement de 15 000 €/an ; montant indicatif qui devra être sollicité chaque année et soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la Roche sur Yon Agglomération	Annuelle	Faciliter la modernisation des entreprises de l'agglomération ainsi que la formation des jeunes et des salariés.
<b>Région des Pays de la Loire</b>	Subvention sur investissement ou sur projet pertinent en cohérence avec l'action régionale. Montant indicatif de 15 000 € /an qui devra être validé par la Commission Permanente du Conseil régional sur la base de demandes de financements spécifiques ultérieures		Faciliter la modernisation et l'accès à l'innovation des entreprises de la région ainsi que la formation des jeunes et des salariés en cohérence avec l'écosystème.

## **2. ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES 2021 à 2027**

### **Orientations :**

1. Centrer nos actions dans le cadre défini par les textes régissant les PFT :
  - Accompagner dans leurs démarches d'innovation les entreprises grâce aux moyens techniques et humains des établissements de formation
  - Améliorer la formation des élèves et étudiants et de leurs enseignants
  - Rayonner localement (département) sur des champs d'actions en phase avec le besoin des entreprises
2. S'intégrer dans les dispositifs régionaux existants, ainsi que dans les schémas locaux.
3. Développer son activité et pérenniser son fonctionnement.

### **Perspectives :**

#### **1. Les champs d'action**

Pour rester dans le cadre et accomplir les missions de la PFT, il est indispensable de définir les futurs champs d'actions et de valider qu'ils correspondent bien aux besoins réels présents et futurs des entreprises :

## Champs d'actions proposés :

- **Automatismes et production**

La nécessité d'une automatisation de la production est un phénomène transversal à toutes les branches de l'industrie. La PFT permet d'**apporter des solutions techniques aux entreprises qui souhaitent innover** pour :

Augmenter la productivité, Relocaliser une production, Améliorer les conditions de travail, lutter contre les TMS, Améliorer la qualité produit , Pallier au manque de personnel qualifié, Faciliter le recrutement.

Une **aide** sur les technologies dans ce domaine est **particulièrement utile aux TPE et PME**, cibles principales de la PFT. Les moyens techniques et humains sont présents à la PFT. Ils devront être maintenus et développés.

- **Impression 3D et fabrication additive**

L'impression 3D, et plus généralement la **fabrication additive**, s'est aujourd'hui démocratisée. Néanmoins, **toutes les TPE et PME ne sont pas encore équipées**. Elles ont avant tout **besoin de conseils et de soutien technique**. Les moyens techniques et humains sont présents à la PFT. Ils devront être maintenus et complétés.

Nous nous projetons dans **l'investissement d'une imprimante 3D métal** pour offrir un prototypage plus court et efficace.

- **Composites grand public (résine + fibre)**

Des demandes existent comme **l'aide à la conception des pièces**, la **réalisation de programmes d'usinage** de pièces ou encore la réalisation d'**essais robotisés**. Les moyens techniques et humains sont présents à la PFT. Ils devront être maintenus et complétés.

La PFT est également **associée avec d'autres structures locales** spécialisées (Campus des Métiers et des qualifications du Nautisme en Pays de la Loire, IUT,...).

- **Maintenance industrielle**

Les équipements de production ne cessent d'évoluer. Le personnel de maintenance Vendéen a besoin d'être **formé au plus proche sur des technologies actuelles et innovantes**.

Les moyens techniques et humains sont présents à la PFT. Nous les actualisons continuellement.

Avec ses moyens, la PFT assure un **lien précieux** entre les entreprises pour faciliter leurs **recrutements de personnels**.

- **Production**

Certaines entreprises de production vendéennes ont un fort besoin de recruter du personnel. L'image de leur atelier n'est pas toujours attirante pour les jeunes demandeurs d'emploi. L'accompagnement de ces entreprises vers **l'automatisation** de leur production **permet d'améliorer les conditions de travail** des employés tout en augmentant la qualité de production **et donc d'attirer les demandeurs d'emploi**.

### **Validation des champs d'actions :**

Les champs d'actions proposés seront soumis à l'Assemblée Générale de la PFT, dont les membres ci-dessous, particulièrement compétents dans le domaine, pourront valider qu'ils répondent bien aux besoins actuels et à prévoir des entreprises locales :

<b>CCI de la Vendée</b>	<b>Proxinov</b>	<b>SEM Oryon</b>
<b>GRETA de Vendée</b>	<b>LS2N</b>	<b>AXIOME</b>
<b>CP Composites</b>	<b>Fonderie GRAVOUIL</b>	<b>PFA Composites</b>

### **Assises des compétences :**

Les compétences mises en jeu pourront s'appuyer sur l'adossement de la PFT à un laboratoire de recherche (LS2N).

## **2. L'intégration aux dispositifs nationaux, régionaux et locaux existants**

### **2.1 La PFT s'intégrera aux orientations stratégiques suivantes (Etat, Région) :**

Sa proximité à la fois avec le milieu industriel et avec le monde de la formation en font un outil de dialogue, de proposition et de réalisation important. L'étude et la mise en place de la LP ICMIR, et son succès en sont une preuve.

La PFT intervenant sur 2 des sommets du triangle de la connaissance (formation et innovation) mais aussi sur le 3<sup>ème</sup> par l'intermédiaire de son adossement aux laboratoires (LS2N), semble pouvoir participer activement à l'objectif.

L'appropriation par les entreprises des nouvelles technologies et le développement de l'innovation sont la raison d'être de la PFT.

Membre actif du RDI (Réseau de Développement de l'Innovation), elle travaille à la fois au niveau des entreprises, mais aussi au niveau des élèves et étudiants, futurs salariés et entrepreneurs en participant aux projets de promotion de l'innovation et de l'entrepreneuriat depuis le collège jusqu'aux licences professionnelles.

### **2.2 PRI PROXINNOV (Local, Régional)**

La PFT, précurseur dans la promotion locale de la robotique et ayant collaboré au montage du projet de la PRI PROXINNOV, se place maintenant en partenaire sous-traitant de la PRI. En effet, les compétences et les moyens techniques de la PFT sur les robots de marque FANUC, font partie de l'offre globale de la PRI.

### **2.3 SLESRI « Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation » (Communauté d'agglomération, Région, Université, CCI)**

Les champs d'actions de la PFT s'intègrent dans les axes suivants :

- Système de production et numérique
- Développement des formations
- Favoriser les liens avec les entreprises
- Favoriser les collaborations dans la recherche et l'innovation

### **2.4 Pôle EMC2 (Région)**

La PFT est adhérente du Pôle EMC2, pôle de compétitivité industrielle dans lequel la PFT propose ses services.



### 3. Le développement et la pérennisation

La PFT n'a pas pour vocation première de grossir en termes de chiffre d'affaires, mais elle a vocation à développer les services rendus à la fois aux entreprises et aux élèves, étudiants et enseignants. Pour cela la stratégie préconisée est celle de l'implication plus importante de ses membres, en particulier des établissements de formation. Le lycée d'accueil Rosa PARKS (anciennement lycée Kastler-Guitton) reste l'acteur principal opérationnel mais depuis 2013, elle mène des actions portées par d'autres établissements (Lycée François Rabelais à Fontenay-le-Comte, Lycée De Lattre à la Roche-sur-Yon, Lycée St François d'ASSISE à la Roche sur Yon et l'IUT). Le phénomène doit être conforté.

La structure de la PFT est très légère. L'équipe de direction (un président, un directeur et un agent comptable) pilotent une équipe opérationnelle réduite composée de :  
une assistante secrétaire-comptable à temps complet  
un animateur, enseignant détaché à mi-temps par le rectorat.

Cette organisation lui confère une réactivité exceptionnelle, fortement appréciée des entreprises utilisatrices.

**Les équipements de la PFT** sont de qualité, **reconnus et sollicités par les professionnels**. Ils **participent activement à la diffusion et au transfert technologique** puisqu'ils sont hébergés dans les murs du Lycée Rosa PARKS. Il faut par conséquent les maintenir en état et les renouveler régulièrement.

### 3 – BUDGET PRÉVISIONNEL – ANNÉE 2024 À 2027

#### GIP AUTOMATISME ET PRODUCTION INDUSTRIELLE

0851574Z

#### BUDGETS PRÉVISIONNELS HT

	2024	2025	2026	2027
<b>RECETTES</b>				
7061. Prestations de services	75 000,00 €	80 000,00 €	85 000,00 €	90 000,00 €
7411. Subvention MESR (DRARI)	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
7444. Subvention agglomération commune	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
7578. Autres produits spécifiques	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
7813. Reprise/amortissements/dépréciations				
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>140 250,00 €</b>	<b>145 250,00 €</b>	<b>150 250,00 €</b>	<b>155 250,00 €</b>
<b>DÉPENSES</b>				
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
606. Achats non stockés de matières et fourn.	8 500,00 €	9 804,00 €	11 735,00 €	13 578,00 €
61. Achats de sous-traitance et services ext.	44 300,00 €	45 000,00 €	46 500,00 €	48 800,00 €
62. Autres services extérieurs	9 885,00 €	10 000,00 €	11 500,00 €	13 500,00 €
641. Salaires personnel et vacations	50 000,00 €	53 000,00 €	56 000,00 €	59 000,00 €
645. Charges Sécurité Sociale et prévoyance	11 800,00 €	12 000,00 €	12 500,00 €	13 500,00 €
651. Redevances licences, logiciels	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
681. Dotations aux Amortissements	13 165,00 €	12 846,00 €	9 415,00 €	4 272,00 €
695. Impôts sur les bénéfices	100,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00 €
<b>S/TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>140 250,00 €</b>	<b>145 250,00 €</b>	<b>150 250,00 €</b>	<b>155 250,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
215. Installations techniques, matériel et outill.	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>150 250,00 €</b>	<b>155 250,00 €</b>	<b>160 250,00 €</b>	<b>165 250,00 €</b>

#### 4 – ÉTAT PRÉVISIONNEL DES EFFECTIFS

- 1) Un animateur pour la Plate-Forme Technologique à mi-temps :
  - Professeur, à mi-temps, mis à disposition par le Rectorat
- 2) Un(e) assistant(e) à plein temps : Personnel propre au groupement :
  - Personnel contractuel
- 3) Vacataires :
  - Vacataires intervenants sur les projets et formations (équivalent à un mi-temps)
- 4) Un(e) Agent Comptable :
  - Personnel en adjonction de service rémunéré par une indemnité
- 5) Un(e) directeur(rice) :
  - Personne nommée par le Conseil d'Administration et rémunérée par une indemnité pour le partage des responsabilités identique à celle de l'Agent Comptable

#### 5 – POUR MÉMOIRE : AUTRES ORGANISMES FINANCEURS

ORGANISME FINANCEUR	Engagement d'appui		Attentes de l'organisme
	Nature	durée	
DRARI	Subvention de fonctionnement sollicitée chaque année	annuelle	Faciliter le transfert de technologie
Rectorat de Nantes	Mise à disposition d'un animateur à mi-temps sollicité chaque année	annuelle	Faciliter la professionnalisation des élèves étudiants et enseignants